

Ville de Fleury-les-Aubrais

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022**

Délibération n°2022\_074

**26) Actualisation du tableau des emplois**

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **20 juin 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

**Présent.e.s :**

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

**Absent.e.s avec pouvoir :**

Mme Nasera BRIK (donne pouvoir à Mme Christelle BRUN-ROMELARD), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), Mme Valérie PEREIRA (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à M. Hervé DUNOU), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à Mme Isabelle MULLER)

Mme Karine PERCHERON remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 28

Votants : 35

## RESSOURCES HUMAINES

### 26) Actualisation du tableau des emplois

#### **M. LACROIX, Premier adjoint, expose**

La collectivité poursuit une démarche systémique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs avec un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité dans une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Le tableau des emplois, en annexe, fixe la liste des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public et prend en compte les évolutions des services. Pour chacun de ces emplois, il est précisé la filière, la catégorie, ainsi que les gradés cibles d'entrée et de sortie. Il est également indiqué si le poste est pourvu à une date donnée.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent.e contractuel.le, quelque soit la nature des besoins, pour lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agent.e.s contractuel.le.s correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la Collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Les emplois de catégorie B et C sont éligibles aux IHTS.

Conformément aux obligations réglementaires, la collectivité joint chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante un état de l'effectif du personnel.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte les évolutions des services et ce, pour permettre le bon fonctionnement des services.

Le tableau, en annexe, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public, est mis à jour de la façon suivante :

- la transformation du poste de référent.e patrimoine sportif (B1) en coordonnateur.rice logistique sportive (C1),
- la transformation du poste de responsable de proximité équipements sportifs (C1) en responsable du service équipements et vie sportive (B1);
- la transformation du poste d'adjoint.e au responsable de proximité des équipements sportifs (C2) en agent.e chargé.e de la sécurité des équipements sportifs (C2),
- la transformation du poste de responsable du service urbanisme (A3) directeur.rice urbanisme et économie (A2),
- la transformation du poste de référent.e sécurité ERP, alarme et contrôle d'accès (B3) en référent.e ERP (B3),
- la transformation du poste de directeur.rice du cadre de vie (A2) en directeur.rice des espaces verts (A2),
- la transformation du poste de chargé.e d'opération suivi des travaux neufs (B3) en responsable bureau d'études espaces verts (B1),
- la transformation du poste de responsable de service prestations entretien (B1) en responsable du pôle végétal (B1),
- la transformation du poste de responsable régies cadre de vie (B1) en responsable du pôle gestion des espaces verts (B1),
- la transformation du poste de responsable de la subdivision logistique cadre de vie (B1) en responsable du pôle ressources techniques, mobilier et sport (B1),
- la transformation du poste d'agent.e chargé.e de l'arrosage et espaces verts (C2) en

## Ville de Fleury-les-Aubrais

- réfèrent.e suivi chantier/création et arrosage (C2),
- la transformation du poste de coordonnateur.rice production florale (C1) en coordonnateur.rice production florale et événementiel (C1),
- la transformation du poste de responsable du secteur régie périphérie (C1) en coordonnateur.rice secteur Est (C1),
- la transformation du poste de responsable du secteur régie centre (C1) en coordonnateur.rice secteur Ouest (C1),
- la transformation du poste de coordonnateur.rice de cour (C2) en réfèrent logistique (C2),
- la transformation du poste de responsable du secteur régie sports (C1) en coordonnateur.rice technique sport (C1),
- la transformation du poste de responsable du secteur mobilier urbain & jeux (C1) en coordonnateur.rice jeux et mobilier urbain (C1),
- la transformation de deux postes d'agent.e.s des espaces verts (C2) en deux postes d'agent.e.s polyvalent.e.s (C2),
- la transformation du poste de chargé.e d'opération maîtrise d'œuvre interne et externe (B3) en responsable du service administratif et financier (A3),
- la transformation du poste de responsable de service régie seconde œuvre (B1) en gestionnaire de contrôle de bâtiments (B3),
- la transformation du poste de responsable de service garage et entretien locaux (B1) en responsable du pôle moyens généraux (B1),
- la transformation du poste de gestionnaire administratif.ive et financier.ère (B3) en responsable du pôle administratif et accueil (B1),
- la transformation du poste d'assistant.e de Direction générale adjointe (B3) en gestionnaire administratif.ive (B3),
- la transformation de deux postes de secrétaire (C2) en 2 postes d'assistant.e.s administratif.ive.s (C2),
- la transformation d'un poste d'assistant.e comptable (C2) en assistant.e administratif.ive (C2),
- la transformation d'un poste d'agent.e d'accueil (C2) en assistant.e administratif.ive (C2),
- la transformation du poste de responsable des assurances (B3) en assistant.e administratif.ive (C2),
- la transformation du poste de responsable de service politique de la ville/des quartiers (A3) en responsable de service politique des quartiers (A3),
- la transformation d'un poste de gestionnaire administratif.ive à temps non complet 17,5/35° (B3) et du poste de réfèrent.e politique de la ville à temps non complet 17,5/35° (B3) en chargé.e de missions de la politique de la ville à temps complet (A4),
- la suppression du poste de gestionnaire administratif.ive maison pour tous (B3).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique du 17 mai 2022,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 2 juin 2022,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal :**

- approuve la mise à jour du tableau des emplois en annexe au 1<sup>er</sup> juillet 2022 avec les

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 045-214501470-20220627-2022\_074-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

modifications ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le : **28 JUIN 2022**

Publié/notifié le : **30 JUIN 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 28 juin 2022

Pour la Maire,

la Directrice générale des services

Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>